Comment l'eau courante est devenue une marchandise

Eau marchande - Dans nos sociÃ©tÃ©s contemporaines certains Ã©lÃ©ments de la nature, tels l'air ou l'Ã©nergie solaire, Ã©chappent encore Ã l'appropriation privÃ©e et au commerce, mais ce n'est plus le cas de l'eau qui est devenue un objet politique et Ã©conomique majeur... L'histoire d'une appropriation dÃ©butÃ©e dÃ¨s la fin du 16Ã¨me siÃ¨cle, retracÃ©e par Jean-Paul HAGHE. H2o avril 1999.

EAU MARCHANDE
Comment l'eau courante est devenue une marchandise

Â

Jean-Paul HAGHE

gÃ©ographe - maÃ®tre de confÃ©rences Ã l'IUFM de Rouen

article extrait de sa thÃ¨se Les eaux courantes et l'Ã‰tat en France 1789-1920

Du contrÃ´le institutionnel Ã la fÃ©tichisation marchande

soutenue sous la direction de Marcel RONCAYOLO

Ã‰cole des Hautes Sciences en Sciences Sociales - EHESS, 1998

H2o - avril 1999

images d'archives transmises par l'auteur ou extraites de l'ouvrage

L'eau de Paris, Marc Gaillard, Photographies Claude Abron etÂ Archives - Ã‰ditions Martelle

Â

Dans nos sociÃ©tÃ©s contemporaines, certains Ã©lÃ©ments de la nature tels l'air ou l'Ã©nergie solaire Ã©chappent encore Ã l'appropriation privÃ©e et au commerce, mais ce n'est plus le cas de l'eau qui est devenue un objet politique et Ã©conomique majeur.

La mÃªme molÃ©cule d'eau sera considÃ©rÃ©e diffÃ©remment selon les diverses Ã©tapes de son cycle ; lorsqu'elle se trouve dans l'atmosphÃ¨re, les ocÃ©ans ou compose les Ãªtres vivants, elle reste encore un Ã©lÃ©ment sans valeur marchande, mais

dans son cycle terrestre elle est devenue un objet appropriable ayant un prix ; elle est intÃ©grÃ©e au marchÃ©. Ainsi, "l'eau courante" devient une marchandise. Elle apparaÃ®t mÃªme aux grands groupes industriels qui la distribuent et l'assainissent comme l'un des principaux marchÃ©s du 21Ã¨me siÃ¨cle. Selon la Banque Mondiale, il faudrait investir 180 milliards de dollars par an pour Ã©viter une crise majeure en 2025.

Face aux rÃ©ticences des usagers Ã accepter cette Ã©volution marchande, faut-il leur rÃ©pondre "qu'il serait temps de considÃ©rer l'eau comme une denrÃ©e nÃ©gociable au mÃªme titre que le pÃ©trole, le bois ou le charbon et de la faire payer cher parce qu'elle n'est pas inÃ©puisable."

L'application du rÃ©fÃ©rent monÃ©taire aux utilisations des eaux courantes est toujours prÃ©sentÃ©e par les experts comme Ã©tant incontournable. Dans les pays dÃ©veloppÃ©s, ce rÃ©fÃ©rent rÃ©gule l'ensemble des rapports qu'entretiennent entre eu usagers, riverains, groupes industriels, puissance publique (par le prix et le coÃ»t, les taxes et les subventions) ; partout, il domine largement les exposÃ©s des spÃ©cialistes qui dirigent l'anthropisation du milieu aquatique terrestre.

Cette situation qui est prÃ©sentÃ©e comme fatale fait pourtant l'objet d'analyses critiques, mais les enquÃªtes et les recherches universitaires portent surtout sur les consÃ©quences de cette marchandisation ; ses origines et son dÃ©veloppement historique sont rarement analysÃ©s par les spÃ©cialistes de l'eau.

C'est pourquoi il nous a paru indispensable, pour comprendre ce qu'est l'eau dans notre sociÃ©tÃ©, d'effectuer au prÃ©alable un long retour sur le passÃ© ; nous examinerons dans le cadre de la France, quels ont Ã©tÃ© les processus intellectuels et sociaux qui ont conduit Ã l'intÃ©gration des eaux courantes au marchÃ© ?

Â

Tout est dÃ©jÃ jouÃ© avant les annÃ©es 1960

Â

Les annÃ©es 1960 sont toujours prÃ©sentÃ©es comme dÃ©terminantes pour cette Ã©volution car c'est alors qu'un puissant lobby scientifique, industriel et financier a pu imposer ses normes sur cet espace encore largement gratuit. Cette pÃ©riode est donc riche en transformations et ruptures :

rupture juridique : les pays capitalistes dÃ©veloppÃ©s adoptent des lÃ©gislations visant Ã assurer la gestion intÃ©grÃ©e du cy des eaux terrestres, qui entraÃ®neront une refonte des systÃ¨mes organisationnels ;rupture lexicale marquant le nouveau mode de pensÃ©e : dans le discours technique et administratif le terme de "gestion" se substitue Ã celui "d'amÃ©nagement" des eaux ;domination de la technostructure dans les mÃ©canismes dÃ©cisionnels au dÃ©pends de l'usager qui se trouve dÃ©possÃ©dÃ© de tout pouvoir rÃ©el ;extension du monopole discret de grands groupes capitalistes sur des pans entiers du cycle de l'eau (cette Ã©volution s'accentuant avec le triomphe de la pensÃ©e nÃ©o-libÃ©rale des annÃ©es 1980).

En France, ces nouvelles orientations apparaissent dans les travaux de la Commission Eau du 4Ã¨me plan. Cette

Ã©quipe, composÃ©e d'une soixantaine d'ingÃ©nieurs et d'administrateurs civils formule des propositions qui marquent une rupture fondamentale dans l'histoire de l'hydraulique franÃ§aise. Reprenant l'approche Pigouvienne, sous couvert de lutte antipollution, ils donnent une valeur monÃ©taire Ã tous les usages des eaux courantes, et instaurent un nouvel Ã©chelon de dÃ©cision indÃ©pendant des Ã©chelons traditionnels : les agences financiÃ¨res de bassin.

Pourtant, une mise en perspective historique montre que les transformations des annÃ©es 1960 ne sont que l'aboutissement d'un long processus d'intÃ©gration au marchÃ©. En effet, Ã cette date, les eaux courantes sont dÃ©jÃ structurÃ©es en filiÃ¨res d'usages (hydraulique agricole, assainissement et eau potable, eau Ã usage industriel, hydroÃ©lectricitÃ©), dont certaines sont dominÃ©es par des groupes industriels (distribution-assainissement, travaux publics, fabricants de tuyaux) ; toutes fonctionnent dÃ©jÃ selon des dispositifs lÃ©gislatifs, institutionnels ou idÃ©ologiques qui leur permettront d'intÃ©grer facilement le marchÃ©.

Il nous semble donc indispensable de remonter dans le temps pour trouver les racines de cette marchandisation.

Un processus de marchandisation qui s'articule en deux phases

Â

La mise en place de l'objet "eau"

Il y a d'abord la mise en place de l'objet "eau" qui est insÃ©rÃ© progressivement dans le champ Ã©conomique. C'est-Ã -dire qu'il y a constitution graduelle d'une sÃ©rie de rÃ©fÃ©rents qui vont dÃ©finir de quels usages de l'eau sera composÃ© chaque secteur, quelles seront sa fonction et son image. ParallÃ¨lement se dÃ©veloppe un corps d'experts et de groupes d'usagers ayant un discours cohÃ©rent. Ces acteurs Ã©noncent ce qu'il leur semble "utile" de faire et mettent en place une logique professionnelle, des rÃ©seaux d'influence et des structures institutionnelles.

Notre premiÃ¨re hypothÃ¨se est que dans cette mise en place qui semble dÃ©buter en France Ã la fin du 16Ã¨me siÃ¨cle, l'Ã‰tat va prendre une part dÃ©cisive.

Notre deuxiÃ¨me hypothÃ¨se est que jusqu'Ã la fin de la premiÃ¨re moitiÃ© du 19Ã¨me siÃ¨cle, ce processus est largement liÃ© Ã l'Ã©volution du monde agricole, Ã ses innovations techniques et aux idÃ©es et pratiques agronomiques.

La RÃ©volution, en remettant en cause une grande partie des structures organisationnelles des eaux courantes crÃ©e une nouvelle donne. Notre troisiÃ¨me hypothÃ¨se est que c'est au cours de cette pÃ©riode que s'Ã©laborent concrÃ¨tement les cadres normatifs et institutionnels qui vont structurer jusqu'Ã nos jours les diffÃ©rents usages des eaux.

Pendant la RÃ©volution, un cadre territorial et institutionnel est fixÃ© pour l'administration du rÃ©seau hydraulique : les services centraux dirigent les riviÃ¨res navigables et flottables, tout le reste du rÃ©seau entre dans le domaine des services dÃ©partementaux ; dans les deux cas l'expertise devient le monopole du corps des Ponts et ChaussÃ©es. Une rÃ©glementation unitaire se substitue aux usages locaux, ce qui dÃ©montre la volontÃ© "d'uniformiser" et de stabiliser tout le rÃ©seau hydraulique. Mais cet arsenal juridique restera symbolique car il aura peu d'impact sur les rÃ©alisations concrÃ¨tes

; cependant, on peut considÃ©rer que c'est la premiÃ¨re Ã©tape permettant de fonctionnaliser les eaux courantes.

Les annÃ©es 1840-1850 seront dÃ©terminantes : selon notre quatriÃ¨me hypothÃ¨se, c'est alors que se mettront en place les structures normatives et institutionnelles qui permettront aux eaux courantes de devenir un objet Ã©conomique.

Quatre secteurs cloisonnÃ©s vont ainsi apparaÃ®tre et se dÃ©velopper jusqu'aux annÃ©es 1960 : le secteur de l'eau potable et de l'assainissement urbain qui est liÃ© au dÃ©veloppement du mouvement hygiÃ©niste ; celui de la navigation fluviale et de l'hydraulique maritime dans lesquels s'illustreront les IngÃ©nieurs des Ponts et ChaussÃ©es ; celui de la force hydraulique qui connaÃ®tra une expansion extraordinaire aprÃ¨s 1880 ; celui de l'hydraulique agricole, en particulier de l'irrigation. Une analyse approfondie de cette Ã©tape nous parait donc essentielle; elle nous permettra de constater qu'Ã partir de 1850, l'objet "eau" est dÃ©finitivement mis en place.

Pendant toute cette pÃ©riode (jusqu'en 1880), l'eau n'est pas encore considÃ©rÃ©e par le monde rural comme une matiÃ¨re premiÃ¨re ayant une valeur intrinsÃ¨que mais comme un moyen d'augmenter la valeur fonciÃ¨re du sol, en le dessÃ©chant ou en l'irriguant.

La deuxiÃ¨me phase verra la stabilisation des eaux courantes

Il s'agit Ã la fois de rendre durable et permanente la division des usages en filiÃ¨res par des normes lÃ©gislatives et institutionnelles et de mettre fin aux variations physiques du milieu aquatique par le calcul et la technique. En effet, la soumission des eaux courantes Ã l'abstraction marchande passe par leur division fonctionnelle et par la normalisation des effets utiles par l'artificialisation (toute Ã©conomie marchande repose par dÃ©finition sur la prÃ©valence de l'Ã©change sur l'usage, ce qui signifie que les eaux courantes doivent Ãªtre fragmentÃ©es, puisque seuls des fragments de la nature peuvent s'Ã©changer - s'acheter et se vendre -, et simultanÃ©ment qu'elles soient homogÃ©nÃ©isÃ©es, puisque l'entrÃ©e dans l'Ã©change suppose la transformation de la particularitÃ© qualitative en uniformitÃ© quantitative).

Ces deux processus, fonctionnalisation et artificialisation, sont issus de rationalitÃ©s techniques, de rÃ©fÃ©rentiels idÃ©ologiques ou de rapports de force entre usagers ancrÃ©s dans le 19Ã¨me siÃ¨cle.

De nombreuses Ã©tudes ont dÃ©crit et analysÃ© de faÃ§on exhaustive ces phÃ©nomÃ¨nes dans le cadre urbain ; l'essentiel de notre analyse a donc portÃ© donc sur les enjeux "ruraux" des eaux courantes au 19Ã¨me siÃ¨cle ; c'est-Ã -dire sur ce qui concerne les riviÃ¨res "non navigables ni flottables", les premiers rÃ©seaux modernes d'irrigation ou de dÃ©fense contre les crues et le monde des usiniers utilisateurs de la force hydraulique.

Ces prÃ©liminaires Ã©tant posÃ©s, notre cinquiÃ¨me hypothÃ¨se est que la pÃ©riode de la fin de la Restauration au dÃ©but du Second Empire voit une accÃ©lÃ©ration du fractionnement des usages "utiles" qui seront organisÃ©s en filiÃ¨res. Ce phÃ©nomÃ¨ne, nous semble issu d'un mouvement dialectique entre la concurrence exacerbÃ©e des riverains pour l'accÃ¨s Ã certains usages des eaux et la mise en place concomitante d'une logique professionnelle et institutionnelle pour leur encadrement.

L'intensification de l'usage des eaux courantes s'accompagne selon nous d'une mise en ordre qui dÃ©bouchera concrÃ¨tement sur la crÃ©ation du Service de l'Hydraulique. Nous verrons que la mise en place de ce service est extrÃªmement difficile et entraÃ®nera un cloisonnement administratif durable. Ã€Â partir de 1848, les services de l'hydraulique s'opposeront Ã ceux des Travaux Publics et cette rivalitÃ© aura des consÃ©quences fondamentales dans l'organisation de l'administration de l'eau jusqu'Ã nos jours.

De cette dynamique de mise en ordre, rÃ©sultera un nouveau dÃ©coupage territorial : les Associations Syndicales Hydrauliques. Ce nouvel Ã©chelon administratif connaÃ®tra son apogÃ©e vers 1900 car il regroupera alors pratiquement tous les usagers des diverses applications des eaux Ã l'agriculture ; cette institution est donc essentielle dans l'histoire de l'hydraulique. Sa forme sera d'ailleurs reprise pour les remembrements faits pendant l'entre-deux guerres.

Notre sixiÃ¨me hypothÃ¨se est que cet outillage institutionnel, du moins jusqu'aux dÃ©buts de la IIIÃ¨me RÃ©publique, restera essentiellement symbolique, il semble y avoir eu inflation de rÃ©glementation, de projets et d'Ã©tudes mais peu de concrÃ©tisations sur le terrain. Certains des protagonistes furent d'ailleurs qualifiÃ©s "d'agronomes de salon"...

Cette opÃ©ration fondamentalement idÃ©ologique contribuera Ã faÃ§onner radicalement les nouvelles reprÃ©sentations sociales des eaux courantes, Ã savoir : une juxtaposition d'usages Ã©conomiques. Nous pensons, et c'est notre septiÃ¨me hypothÃ¨se, que la pÃ©riode 1880-1920 est capitale dans le processus d'intÃ©gration des eaux courantes au marchÃ©. En effet, en 1919, la force gravitaire des eaux entre totalement dans le circuit marchand Ã la suite d'une nouvelle lÃ©gislation. Cette loi marque une rupture conceptuelle dans l'histoire de l'hydraulique qui aura aussi une influence sur la dÃ©finition des principes et des limites de l'utilitÃ© publique.

Â
Ã€Â la RÃ©volution, l'eau commence Ã devenir une valeur sÃ»re

Â

La victoire politique de la bourgeoisie en 1789 entraÃ®ne un bouleversement profond de la pratique sociale des eaux courantes.

Une action engagÃ©e Ã partir de dÃ©terminants anciens

Mais cette action est engagÃ©e Ã partir de dÃ©terminants sÃ©culaires. Nous nous sommes rendus compte qu'une part des rÃ©fÃ©rentiels idÃ©ologiques et mÃªme certaines rationalitÃ©s techniques qui animaient les acteurs de la pÃ©riode rÃ©volutionnaire Ã©taient trÃ¨s anciens. Ils ont trait au rapport homme/eaux courantes que l'on trouve dans les sociÃ©tÃ©s europÃ©ennes avant le 18Ã¨me siÃ¨cle. Selon nous ce rapport a Ã©tÃ© modelÃ© par trois influences principales. Ainsi que Guillerme l'a expliquÃ©, dans les sociÃ©tÃ©s indo-europÃ©ennes, l'eau n'est utile Ã l'homme que domptÃ©e, conduite, dirigÃ© Sous l'influence de la RÃ©forme, la nature et les eaux courantes sont pour la premiÃ¨re fois considÃ©rÃ©es par une certaine partie de la sociÃ©tÃ© exclusivement comme une ressource disponible et exploitable. C'est Ã©galement Ã cette Ã©poque que l'appropriation individuelle du sol ou des Ã©lÃ©ments de la nature est prÃ©sentÃ©e comme nÃ©cessaire Ã l'amÃ©lioration de productivitÃ©. Enfin, au 16Ã¨me siÃ¨cle, la rÃ©habilitation des Ã©crits des mÃ©decins grecs et romains permet de reposer le problÃ¨me de l'insalubritÃ© de l'air des marÃ©cages. Les connaissances nouvelles et les techniques dÃ©veloppÃ©es au 18Ã¨me siÃ¨cle auront aussi une influence fondamentale. Ainsi, cette pÃ©riode voit les premiÃ¨res lois formalisÃ©es d'Ã©coulement de fluides et l'amÃ©lioration des mÃ©thodes de cartographie qui donneront aux ingÃ©nieurs les outils essentiels permettant le dÃ©veloppement de techniques hydrauliques efficaces. La circulation atmosphÃ©rique de l'eau sera mise en

Ã©vidence et le concept de bassin hydraulique se vulgarisera parmi les Ã©lites scientifiques. InfluencÃ©s par la conception newtonienne d'un univers mÃ©canisÃ© et ordonnÃ©, les ingÃ©nieurs agronomes et mÃ©decins "condamnent les excÃ¨s des eaux courantes" et prÃ©conisent leur domestication. Tout converge vers la volontÃ© de: "rÃ©cupÃ©rer les eaux utiles et chasser les eaux nuisibles, Ã©viter les engorgements et la stagnation, amÃ©liorer la circulation des eaux courantes". Les agronomes et les physiocrates renouvellent l'intÃ©rÃªt pour les eaux courantes qu'ils considÃ¨rent comme la piÃ¨ce maÃ®tresse du dÃ©veloppement Ã©conomique. S'inspirant du modÃ¨le hollandais, ces experts pensent que toute amÃ©lioration des productions agricoles passe par la maÃ®trise des eaux, et l'intensification des Ã©changes agricoles entre rÃ©gions par le dÃ©veloppement des canaux. Cela va entraÃ®ner un renouveau des dessÃ¨chements. Le contrÃ´le de l'eau (son Ã©vacuation des terres humides) n'est encore qu'un facteur de valorisation fonciÃ¨re.

C'est dans les grandes villes, comme l'ont montrÃ© Goubert et Guillerme que se met en place le mÃ©canisme qui va permettre une premiÃ¨re Ã©tape de la marchandisation, elle concerne l'eau de boisson.

ParallÃ¨lement l'Ã‰tat impose sa marque sur le rÃ©seau hydraulique. Le pouvoir royal affirme sa lÃ©gitimitÃ© en tant que source de droit par des rÃ¨glements de plus en plus prÃ©cis s'appliquant aux principaux fleuves du royaume ; l'administration royale des eaux et forÃªts, puis des ponts et chaussÃ©es prend en charge l'expertise des travaux. Des aides financiÃ¨res de plus en plus consÃ©quentes sont accordÃ©es pour l'endiguement et les canaux et des dons royaux secourent les victimes d'inondations.

La nouvelle donne rÃ©volutionnaire

La pÃ©riode RÃ©volutionnaire est fondamentalement une rupture qui permet une nouvelle donne.

C'est une rupture juridique. Des droits d'usage des cours d'eau qui Ã©taient jusqu'alors fortement imprÃ©gnÃ©s des privilÃ¨ges nobiliaires et ecclÃ©siastiques disparaissent. L'individualisme radical Ã©galitaire appliquÃ© Ã la propriÃ©tÃ© exclus du sol s'Ã©tend aux eaux courantes aux dÃ©pens des formes d'auto-contrÃ´le de l'ancien rÃ©gime ; les usages locaux qui rÃ©gulaient les cours d'eau en seront bouleversÃ©s. L'eau quitte le droit fÃ©odal pour entrer dans une nouvelle lÃ©gislation qui s'inspire du droit romain.

Pour les eaux courantes, comme pour le sol, la question de l'appropriation exclusive devient fondamentale, mais cette notion Ã©tant difficile Ã dÃ©finir et encore plus Ã faire accepter, son contour restera trÃ¨s flou jusqu'Ã la fin du 19Ã¨me siÃ¨cle C'est surtout sous l'Empire que seront fixÃ©es les limites de la propriÃ©tÃ© privÃ©e quand elle est confrontÃ©e avec l'utilitÃ© publique. Cette rÃ©forme apparaÃ®t cependant comme inachevÃ©e ; l'eau ne fait l'objet que de quelques articles du Code Civil et Ã cause de l'absence d'un Code Rural les usages agricoles et industriels de l'eau des riviÃ¨res non domaniales ne sont pas abordÃ©s par la loi. Cette absence apparaÃ®tra, Ã tous ceux qui prÃ´nent le changement et la modernitÃ©, comme un frein au dÃ©veloppement Ã©conomique. Elle favorisera par contre l'emprise rÃ©glementaire de l'administration.

Cette nouvelle donne se traduit Ã©galement par la rÃ©organisation et la rationalisation de l'administration des eaux courantes par l'Ã‰tat. Le but est de stabiliser le niveau des fleuves tout au long de l'annÃ©e et de fonctionnaliser les riviÃ¨res : les grandes doivent servir la navigation et le commerce, les petites, l'industrie et l'agriculture. Pour les petites riviÃ¨res, le dÃ©partement est le cadre de cette vaste opÃ©ration d'adunation qui vise Ã harmoniser les mots et les choses. L'administration centrale, quand Ã elle, exerce son autoritÃ© directe sur les riviÃ¨res navigables et flottables, les dessÃ¨chements gÃ©nÃ©raux, les canaux d'irrigation, sous le contrÃ´le des nouveaux serviteurs du public : les polytechniciens du corps des Ponts et ChaussÃ©es.

La RÃ©volution pose les bases de la marchandisation

On peut donc dire que la RÃ©volution pose les bases de la marchandisation des eaux courantes:

les nouvelles lois tentent d'imposer un caractÃ¨re incontournable Ã l'appropriation exclusive et individuelle de certains usages des eaux, et cela au dÃ©triment des solidaritÃ©s liÃ©es Ã la riverainetÃ© ;l'Ã‰tat dÃ©finit des normes qui tendent Ã fonctionnaliser les riviÃ¨res et s'adjoint les compÃ©tences d'experts chargÃ©s de les stabiliser pour une utilisation rationnelle et efficace.

Les rÃ©volutionnaires gardent une reprÃ©sentation de la nature issue du 18Ã¨me siÃ¨cle qui dÃ©termine leurs principes d'intervention : ils veulent amÃ©liorer la circulation des flux, Ã©vacuer rapidement vers l'ocÃ©an les eaux stagnantes des marais et Ã©tangs, rÃ©gulariser le cours des fleuves jusqu'Ã leur embouchure.

Ils reprennent les idÃ©es physiocratiques selon lesquelles l'eau est une piÃ¨ce maÃ®tresse du dÃ©veloppement Ã©conomique ; le rÃ©seau hydrographique va Ãªtre envisagÃ© presque exclusivement du point de vue de ses usages agricoles jusqu'au programme de canaux proposÃ© par Becquet.

Â

Les eaux courantes, facteurs du dÃ©veloppement agricole : le cas des dessÃ¨chements

Â

L'analyse des dessÃ¨chements entre la RÃ©volution et la fin du second Empire nous a permis de voir Ã travers les idÃ©es et le jeu des acteurs comment se passe l'amÃ©nagement d'un espace qui constitue l'enjeu de la premiÃ¨re conquÃªte de l'eau.

Une perception : la crainte de la stagnation

La proscription de toute stagnation aquatique est une idÃ©e rÃ©currente pendant toute cette pÃ©riode qui impulsera l'action des dessÃ©cheurs jusqu'aux dÃ©couvertes de Lavedan, cette conception sera partagÃ©e par les mÃ©decins, les ingÃ©nieurs, les prÃ©fets, voire les hommes politiques. Cette rÃ©putation d'insalubritÃ© culmine jusqu'aux annÃ©es 1850. Marais et Ã©tang sont alors considÃ©rÃ©s comme fÃ©tides et malsains ; non seulement ils sont la source de pathologies mais encore ils entraÃ®nent la dÃ©gÃ©nÃ©rescence physique et morale de leurs habitants, affaiblissent les animaux domestiques et limitent les cultures.

Nous pensons que ces craintes sont issues plus fondamentalement du tabou de la fange. Elles rÃ©sultent de la reprÃ©sentation mentale des marais et des Ã©tangs que l'on a Ã cette Ã©poque, c'est-Ã -dire de leur situation incertaine dans les classifications empiriques des Ã©lÃ©ments naturels (entre le solide et le liquide).

Un espace marquÃ© par les usages communautaires

Les marais et les Ã©tangs (Dombes, Brenne, Forez), vont longtemps rester organisÃ©s selon l'ancien systÃ¨me juridique basÃ© sur l'appropriation des usages et non du sol. Ces terres humides constituent les terrains de parcours pour le bÃ©tail ; certaines parcelles, pÃ©riodiquement Ã sec aux basses eaux, sont cultivÃ©es et considÃ©rÃ©es comme des communaux ; ailleurs on pratique le tourbage ou la cueillette de l'osier. Cet espace n'est donc pas aussi abandonnÃ© que les dessÃ©cheurs veulent le faire croire. C'est pourquoi, presque toutes les opÃ©rations de dessÃ¨chement que nous avons Ã©tudiÃ©es vont se heurter au moment des travaux Ã l'hostilitÃ© plus ou moins violente de leurs usagers habituels. Car ces riverains pensent, et souvent Ã juste titre, qu'ils sont spoliÃ©s. Quant aux mÃ©tayers et petits propriÃ©taires censÃ©s bÃ©nÃ© des dessÃ¨chements, on constatera qu'ils sont le plus souvent accablÃ©s de taxes, voire de corvÃ©es pour l'entretien des ouvrages ; par contre les propriÃ©taires des plus importantes parcelles retireront un avantage consÃ©quent de leur position dominante dans les associations syndicales hydrauliques.

Comment interprÃ©ter les discours sur le dessÃ¨chement

On peut distinguer deux pÃ©riodes marquÃ©es par une certaine cohÃ©rence des discours :

De la RÃ©volution Ã 1830, il s'agit Ã la fois d'amÃ©nager l'espace pour amÃ©liorer les ressources (influence des Physiocrates et des agronomes) et d'uniformiser le territoire (incorporer les marais dans la catÃ©gorie des terres utiles). C'est donc une opÃ©ration de vivification, qui n'exclut pas la spÃ©culation.Entre 1830 et 1860, la justification est surtout mÃ©dicale et hygiÃ©niste, puis de plus en plus agronomique. La pensÃ©e Saint-Simonienne conforte ce discours : l'homme doit imposer sa marque Ã la nature pour assurer le progrÃ¨s sanitaire et social.

La mise en place des dessÃ¨chements conforte le pouvoir des notables. Si l'on examine l'origine des dÃ©ssÃ¨cheurs on constate leur domination, plusieurs phases apparaissent :

Pendant la pÃ©riode rÃ©volutionnaire les tentatives semblent venir Ã la fois des bÃ©nÃ©ficiaires des biens nationaux (nÃ©gociants, meuniers, officiers, juristes) et de la noblesse d'Empire. Beaucoup de ces projets n'aboutiront pas et furent peu sÃ©rieux.Les annÃ©es 1820-30 sont marquÃ©es par les tentatives des grandes sociÃ©tÃ©s fonciÃ¨res qui se constituent Ã moment lÃ , la plus cÃ©lÃ¨bre Ã©tant la Compagnie GÃ©nÃ©rale de DessÃ¨chement. Elles rÃ©unissent des capitaux bancaires (Laffitte) et constituent le premier essai "d'industrialisation de l'agriculture".De 1830 jusqu'en 1860, ces tentatives "capitalistes" cessent ; les dessÃ¨chements sont alors le fait d'individus notables locaux (meuniers, noblesse traditionnelle) qui utilisent les associations syndicales hydrauliques pour imposer leurs travaux aux riverains.

La spÃ©culation fonciÃ¨re reste le fondement du dessÃ¨chement.

Il faut rappeler que jusqu'Ã la fin du 19Ã¨me siÃ¨cle, les dessÃ¨chements sont effectuÃ©s uniquement Ã la seule initiative du privÃ©.

MalgrÃ© toutes les justifications mÃ©dicales ou agronomiques il apparaÃ®t que leur mise en œuvre concrÃ¨te dÃ©pend uniquement de la volontÃ© des spÃ©culateurs qui anticipent l'augmentation du prix des terrains aprÃ¨s dessÃ¨chement. L'entreprise de dessÃ¨chement est donc essentiellement le rÃ©sultat d'une volontÃ© d'enrichissement, comme nous avons pu le noter dans notre Ã©tude des Dombes. On voit donc Ã travers l'expÃ©rience des dessÃ¨chements que l'argent contribue au contrÃ´le des eaux.

La maÃ®trise de l'eau est aussi un Ã©lÃ©ment qui permet la domination fonciÃ¨re

La maÃ®trise d'un rÃ©seau d'irrigation ou d'assainissement engendre une position dominante sur le territoire qu'il dessert et donc sur le foncier : "qui tient le rÃ©seau, tient le foncier". Cette maÃ®trise peut s'exercer soit par la concession, soit par le contrÃ´le d'associations syndicales ; elle procure une situation de rente, source d'enrichissement mais aussi de pouvoir social.

C'est cette perspective qui pendant la RÃ©volution suscite l'intense activitÃ© spÃ©culative d'une fraction de la bourgeoisie victorieuse soucieuse de reconstituer de grandes propriÃ©tÃ©s utilisant les techniques les plus modernes ; une partie de la noblesse lÃ©gitimiste prendra le relais aprÃ¨s 1830. Les aspirations de ces groupes apparaissent dans les dÃ©bats de la SociÃ©tÃ© Royale d'Agriculture ou dans les innombrables bulletins des SociÃ©tÃ©s d'Agriculture, les publications savantes (Annales) et les journaux ; elles dÃ©bouchent parfois sur des propositions de lois comme celle de Laffitte en 1833.

Jusqu'en 1880, une partie de la bourgeoisie croit au capitalisme agricole. La maÃ®trise de l'eau pour l'irrigation ou les dessÃ¨chements rentre dans ce schÃ©ma. Mais ce n'est pas sa valeur intrinsÃ¨que qu'elle prend en compte c'est son action de bonification des sols. Ces travaux hydrauliques permettent la constitution d'un espace quadrillÃ©, homogÃ¨ne, qui tÃ©moigne d'une rationalitÃ© productiviste (il s'oriente d'emblÃ©e vers les productions spÃ©culatives propres Ã l'Ã©change marchand).

Mais cette volontÃ© de construire une agriculture capitaliste sera contrecarrÃ©e par une large part de la bourgeoisie, hostile au dÃ©veloppement d'une aristocratie fonciÃ¨re de type anglo-saxon qui remettrait en cause certains des notables locaux. Certains projets se heurteront Ã©galement Ã l'opposition quelquefois violente de mÃ©tayers et de petits propriÃ©taires trÃ¨s attachÃ©s Ã leurs droits coutumiers remis en cause par ces travaux d'hydraulique.

Jusqu'en 1880 le discours sur les utilisations agricoles des eaux courantes est sous-tendu par cette dialectique politique.

Le fractionnement des usages utiles : la mise en place de filiÃ¨res (1840-1860)

Â

De 1840 Ã 1850, un puissant mouvement d'idÃ©e renouvelle le discours des Ã©lites administratives et techniques sur l'amÃ©nagement des eaux. Il contribuera Ã accÃ©lÃ©rer le fractionnement des usages utiles des eaux courantes et leur

mercantilisation.

Un triptyque : hygiÃ¨ne - agriculture - industrie

On assiste tout d'abord Ã l'Ã©largissement du champ d'Ã©tude de l'hydraulique grÃ¢ce Ã une nouvelle approche scientifique ; l'eau n'est plus Ã©tudiÃ©e seulement comme un fluide, mais aussi sous sa forme molÃ©culaire et gazeuse : l'hydraulique va se scinder en trois domaines cloisonnÃ©s, cela aura par la suite des consÃ©quences institutionnelles:

les aspects hygiÃ©nistes et thÃ©rapeutiques, prÃ©occupation du mouvement hygiÃ©niste essentiellement urbain ;les usages industriels de l'eau ;les usages agricoles.

On assiste Ã la mise en place graduelle d'une logique professionnelle qui dÃ©finit les limites de chaque domaine, son produit, son image, sa fonction.

Les Polytechniciens prennent une part dÃ©terminante dans ce processus, car les domaines de compÃ©tences se technicisent. L'extraordinaire polyvalence scientifique et technique des ingÃ©nieurs des Ponts et ChaussÃ©es apparaÃ®t Ã cette occasion : parallÃ¨lement aux applications concrÃ¨tes de l'hydrodynamique qui ont fait leur renommÃ©e, ils effectuent une sÃ©rie d'expÃ©rimentations qui leur permet d'investir l'agronomie et l'hygiÃ¨ne publique.

Pendant cette pÃ©riode, les usages des eaux courantes s'intensifient et se concurrencent provoquant des conflits d'intÃ©rÃªts gÃ©nÃ©rateurs de tensions entre les diffÃ©rents groupes d'usagers. En effet, la gÃ©nÃ©ralisation des barrages mobiles, des nouveaux moteurs hydrauliques, de l'irrigation, du captage d'eau potable pour les centres urbains, toutes ces nouvelles techniques demandent un apport d'eau de plus en plus important. Une tendance Ã l'autonomisation des diffÃ©rents usages des eaux apparaÃ®t Ã©galement ; elle entraÃ®ne des rivalitÃ©s d'expertise et de contrÃ´le institutionnel.

Toutes ces rivalitÃ©s dÃ©boucheront sur le cloisonnement administratif durable entre un service prestigieux dotÃ© de beaucoup de moyens qui se consacrera aux riviÃ¨res navigables et flottables (celui de la navigation) et un plus modeste : celui de l'Hydraulique Agricole, chargÃ© de gÃ©rer l'immense rÃ©seau des riviÃ¨res non navigables et des ruisseaux.

Une Ã©volution des idÃ©es

Au dÃ©but du Second Empire, trois Ã©lÃ©ments vont avoir une importance considÃ©rable sur l'amÃ©nagement des eaux courantes :

L'essor des conceptions hygiÃ©nistes permet la mise en place de l'hygiÃ¨ne publique et du contrÃ´le sanitaire des eaux d'alimentation ; c'est le dÃ©but de la "conquÃªte de l'eau" pour la grande masse des citadins.Les idÃ©es productivistes Saint Simoniennes sont appliquÃ©es Ã l'utilisation des eaux courantes. Les propositions d'amÃ©nagement de ThomÃ© de Gamon, utopistes pour l'Ã©poque, sont issues de ce courant. Il veut stabiliser le rÃ©gime des eaux sur tout le territoire par la construction de barrages et de biefs Ã©tagÃ©s. C'est un des premiers Ã proposer d'appliquer le principe d'Ã©conomie d'Ã©chelle en utilisant les eaux pour l'irrigation, la force motrice, le transport et l'endiguement. Son utopie est devenue rÃ©alitÃ© de nos jours.Une nouvelle conception du rÃ´le de la puissance publique face aux calamitÃ©s naturelles apparaÃ®t Ã travers l'application du systÃ¨me assurentiel aux crues. Les inondations deviennent un risque dont il est primordial de

rechercher la probabilitÃ© et la valeur de ses Ã©ventuels dommages, ce qui les fait entrer dans le champ du calcul Ã©conomique. On passe de la charitÃ© ostentatoire au calcul rationnel. Cette approche reprend certains principes d'Ã©conomie publique mis au point au mÃªme moment pour la navigation intÃ©rieure par les ingÃ©nieurs Ã©conomistes (Navie Dupuits). Elle prÃ©figure le systÃ¨me de rationalisation des choix budgÃ©taires et toutes les mÃ©thodes contemporaines d'analyse coÃ»t/avantage.

Au milieu du 19Ã¨me siÃ¨cle, l'eau devient un outil

Les eaux courantes sont progressivement assimilÃ©es Ã leurs fonctions productives

La Restauration et le dÃ©but du Second Empire sont la pÃ©riode pendant laquelle s'intensifie la fonctionnalisation du milieu aquatique terrestre. Les eaux courantes sont progressivement assimilÃ©es Ã leurs fonctions productives.

L'eau devient un "outil" indispensable Ã l'industrialisation et Ã la "rÃ©gÃ©nÃ©ration" de l'agriculture. Il s'agit de renforcer par une artificialisation croissante ses propriÃ©tÃ©s Ã©conomiquement utiles en rÃ©duisant ses variations pour en faire une fonction stable.

DÃ¨s 1817, le programme Becquet qui propose de constituer un rÃ©seau cohÃ©rent pour la navigation intÃ©rieure, marque le dÃ©but de ce processus. L'Ã©tat, malgrÃ© ses rÃ©ticences Ã payer, fera un effort financier considÃ©rable pour creuser des canaux, rÃ©gulariser les grands fleuves, construire des quais Ã la place des grÃ¨ves dans les villes.

Cette prioritÃ© accordÃ©e Ã la navigation intÃ©rieure imprÃ©gnera longtemps la mentalitÃ© des ingÃ©nieurs des Ponts et ChaussÃ©es qui auront tendance Ã nÃ©gliger les autres usages des eaux courantes qu'ils considÃ¨rent souvent comme moins nobles, car moins sujets aux prouesses techniques. En effet, certains canaux seront de vÃ©ritables laboratoires d'hydraulique thÃ©orique et appliquÃ©e.

La naissance d'une technostructure

Pour marquer leur empreinte sur ce rÃ©seau, les ingÃ©nieurs des Ponts et ChaussÃ©es commencent Ã se servir d'un langage formalisÃ© Ã prÃ©tention universelle. Ils adoptent un langage technique et produisent un arsenal rÃ©glementaire qui transcende les acteurs et les contextes locaux.

Cela aura pour consÃ©quence une faible prise en compte des besoins et des pratiques effectives, une valorisation excessive du potentiel technique ou une importance plus grande donnÃ©e Ã l'outil rÃ©glementaire.

Cette attitude est essentiellement le fait des ingÃ©nieurs des services centraux. En effet, d'aprÃ¨s nos Ã©tudes les ingÃ©nieurs ordinaires des services dÃ©partementaux sont souvent plus proches des rÃ©alitÃ©s du terrain et tiennent compte des pratiques des riverains. Ils se prÃ©sentent comme des "guides" serviteurs de l'Ã‰tat, chargÃ©s de diffuser la modernitÃ©.

Dans le cas des services que nous avons Ã©tudiÃ©s, ils font un travail considÃ©rable (de collecte statistique et d'expÃ©rimentation locale). Il serait intÃ©ressant, Ã travers l'analyse du fonctionnement d'autres services hydrauliques, de voir comment Ã travers eux se fait l'intervention de l'Ã‰tat.

Il y a inflation du discours mais peu de rÃ©alisations concrÃ¨tes

Le petit nombre d'amÃ©nagements hydrauliques rÃ©alisÃ©s de la Monarchie de Juillet au dÃ©but du Second Empire et leur faible envergure, confirme notre hypothÃ¨se selon laquelle il y a inflation du discours mais peu de rÃ©alisations concrÃ¨tes. En effet, l'action publique et individuelle est alors hÃ©sitante car elle est confrontÃ©e Ã des blocages de diffÃ©rentes natures :

Incertitudes juridiques : les mesures relatives Ã l'appropriation privÃ©e des usages des petites riviÃ¨res et Ã leur tutelle administrative prises pendant la RÃ©volution sont incomplÃ¨tes et la loi du 7 septembre 1807 est plusieurs fois remise en cause.Blocages financiers : les travaux qui paraissent Ãªtre d'utilitÃ© publique (endiguement, entretien des marais, rÃ©seaux primaires d'irrigation) entraÃ®nent un dÃ©bat rÃ©current sur l'intervention financiÃ¨re directe de l'Ã‰tat. L'initiative la plus importante revient au secteur privÃ© ; mais le grand capitalisme foncier, Ã©chaudÃ© par des Ã©checs, finit par abandonner ce secteur, ce qui contribue au fractionnement des amÃ©nagements hydrauliques ; le modelage rÃ©sulte alors d'une multiplicitÃ© de dÃ©cisions issues d'individualitÃ©s ou de petites associations d'usagers. La seule cohÃ©rence provient de la prise en charge financiÃ¨re par les conseils gÃ©nÃ©raux ou les municipalitÃ©s d'une partie des rÃ©seaux.Blocages institutionnels : la tutelle administrative sur ces usages de l'eau s'impose difficilement. Elle se heurte Ã des discordances au sein des corps techniques ("sensibilitÃ©s agronomiques" s'opposant aux tenants des travaux publics "purs") ; aux dÃ©buts de rivalitÃ© entre services administratifs (Travaux publics contre Services agricoles qui veulent leur autonomie et la maÃ®trise des cours d'eau non navigables) ; aux rÃ©ticences des usagers Ã appliquer la rÃ©glementation et Ã accepter le contrÃ´le de l'administration exercÃ© par l'intermÃ©diaire des associations syndicales hydrauliques.

Tous ces Ã©checs, ces blocages, toutes ces inerties et ces rivalitÃ©s contribuent pourtant Ã mettre en place l'objet "eau", car ils tendent Ã fractionner les usages utiles des eaux. Il sera ainsi plus facile de les stabiliser avec des lois et des experts, faute de pouvoir totalement en avoir la maÃ®trise physique. On le voit, l'Ã‰tat joue un rÃ´le essentiel mÃªme par son dÃ©sengagement ou ses hÃ©sitations. Il contribue Ã faÃ§onner les nouvelles reprÃ©sentations sociales des eaux courantes Ã savoir : une juxtaposition d'usages Ã©conomiques.

Â

Un dÃ©coupage territorial inÃ©dit : les associations syndicales hydrauliques

Â

Le contrÃ´le institutionnel se matÃ©rialise essentiellement par la mise en place d'un nouveau dÃ©coupage territorial : les associations syndicales hydrauliques. Elles regroupent, hors du cadre administratif communal, tous les riverains d'un bassin hydraulique, ceux d'un rÃ©seau d'endiguement contre les crues, ou de canalisation.

Cette nouvelle territorialisation crÃ©Ã©e sous la RÃ©volution, Ã©tait destinÃ©e Ã l'origine Ã donner un cadre lÃ©gal au regroupement communautaire des usagers des eaux ; elle sera reprise avec d'autres objectifs dans les annÃ©es 1830 par les sociÃ©tÃ©s d'agriculteurs et les agronomes. Elle est soutenue par la bourgeoisie fonciÃ¨re car elle permet aux notables locaux et aux grands propriÃ©taires d'imposer des amÃ©nagements Ã leurs mÃ©tayers ou aux petits propriÃ©taires. Elle est

utilisÃ©e par les ingÃ©nieurs des Ponts et ChaussÃ©es, responsables des services hydrauliques, car elle conforte leur monopole d'expertise sur les eaux non domaniales.

Cette forme d'organisation est donc promue par un milieu social et un corps administratif. Mais elle a aussi pour fondement le contexte intellectuel de la pÃ©riode marquÃ©e par un dÃ©sir "de pÃ©rennitÃ©" ; le souhait d'un dÃ©coupage administratif qui soit moins arbitraire que celui hÃ©ritÃ© de la RÃ©volution qui en est une manifestation. Les experts prÃ´nent donc le retour Ã des divisions naturelles qu'ils estiment plus pÃ©rennes. Ainsi la rÃ©alitÃ© "naturelle" du rÃ©seau des ruisseau et des riviÃ¨res s'impose sur l'unitÃ© juridique et le patriotisme municipal. Ces idÃ©es sont Ã mettre en parallÃ¨le avec la naissance, Ã la mÃªme Ã©poque (1830-40), de la notion de "pays" dÃ©veloppÃ©e par les gÃ©ologues dÃ©partementaux.

Le dÃ©veloppement du nombre d'associations syndicales des annÃ©es 1840-1880 s'inscrit dans cet esprit.

Au dÃ©but du Second Empire la situation est donc paradoxale car les logiques d'action des acteurs semblent contradictoires : d'une part volontÃ© de fractionnement et d'autonomisation institutionnelle de chaque usage utile des eaux courantes, d'autre part dÃ©sir de reconstituer la division naturelle du bassin hydraulique ou du rÃ©seau, c'est-Ã -dire de retrouver la complÃ©mentaritÃ© et le lien entre usagers.

Â

Vers la fÃ©tichisation marchande sous la IIIÃ¨me RÃ©publique

Â

Le contexte des annÃ©es 1880

Le contexte des annÃ©es 1880 contribue Ã modifier l'organisation des usages des eaux courantes. La crise agricole, l'intÃ©rÃªt nouveau des banques et des sociÃ©tÃ©s de travaux publics pour les rÃ©seaux d'eau, les rivalitÃ©s politiques entre rÃ©publicains et conservateurs entraÃ®nÃ¨rent une accÃ©lÃ©ration de l'amÃ©nagement des eaux pour l'agriculture.

Deux changements importants interviennent :

1. De nouveaux rapports s'instaurent entre l'Ã‰tat et le monde paysan. Le gouvernement de 1881 crÃ©e un ministÃ¨re propre Ã l'agriculture. Les amÃ©nagements hydrauliques (surtout l'irrigation) seront largement subventionnÃ©s par ce nouveau ministÃ¨re qui aura une politique trÃ¨s dynamique dans le midi touchÃ© par le phylloxera puis le mildiou (la submersion des vignes est utilisÃ©e comme traitement). Jusqu'alors ce secteur faisait surtout l'objet de l'intervention rÃ©glementaire de l'Ã‰tat, mais peu de fonds publics lui Ã©taient octroyÃ©s. Une volontÃ© plus interventionniste se dÃ©gage.

2. Un nouvel acteur du privÃ© se substitue Ã la bourgeoisie fonciÃ¨re qui abandonne les grandes opÃ©rations d'amÃ©nagement agricole qu'elle juge peu rentables; elle redÃ©ploie sa stratÃ©gie Ã l'Ã©tranger et surtout dans les colonies. Ce sont les banques et les sociÃ©tÃ©s de travaux publics qui prennent le relais.

De nouveaux rapports s'instaurent entre public et privÃ©

De nouveaux rapports s'instaurent entre public et privÃ©. Ils apparaissent notamment dans l'amÃ©nagement du canal de la Siagne qui est un des premiers rÃ©seaux contrÃ´lÃ© par la sociÃ©tÃ© Lyonnaise des Eaux.

On s'aperÃ§oit que cette gestion privÃ©e des eaux (ici pour l'irrigation et l'eau potable) se dÃ©veloppe selon trois axes stratÃ©giques qui seront repris par toutes les grandes compagnies d'eau jusqu'Ã nos jours :

limiter les risques financiers en faisant en sorte que les collectivitÃ©s publiques financent au maximum les investissements ;obtenir que ces collectivitÃ©s prennent en charge les dÃ©ficits ;interprÃ©ter dans le sens le plus favorable (mÃªme abusivement) les clauses du cahier des charges ou les articles de concession.

Tous ces Ã©lÃ©ments concourent Ã la constitution d'une branche industrielle prestataire de services dont la gestion Ã©chappe totalement Ã la sanction du marchÃ© ; elle travaille sans risque et sa rÃ©munÃ©ration est sans lien direct avec ses rÃ©sultats ; c'est une sorte de capitalisme de rente.

Les pesanteurs

Mais les pesanteurs subsistent, elles s'illustrent par une nouvelle lÃ©gislation : le Code des eaux de 1898, qui n'envisage les eaux courantes que du point de vue de leur utilisation agricole et veut les organiser et les policer.

Les conceptions et les pratiques Ã©voluent lentement. Ainsi l'assainissement ou l'irrigation d'une terre ne sont encore considÃ©rÃ©s par la puissance publique comme par les compagnies concessionnaires que comme un moyen d'obtenir une plus value du sol. La redevance des utilisateurs est encore trÃ¨s souvent versÃ©e en nature (blÃ©) et reste proche du mÃ©tayage. La rÃ©partition de l'eau et la mesure des volumes distribuÃ©s entre les intÃ©ressÃ©s se heurtent toujours Ã des difficultÃ©s techniques et alimentent les controverses. Le calcul du prix de revient effectuÃ© par les gestionnaires des canaux reste Ã©lÃ©mentaire et imprÃ©cis. Il faudra attendre 1890 pour que l'administration commence Ã analyser et Ã comparer rÃ©ellement les coÃ»ts des canaux qu'elle construit. De toutes ces incertitudes rÃ©sulte une extrÃªme disparitÃ© des prix de l'eau distribuÃ©e. Sa valeur intrinsÃ¨que n'est pas encore vraiment prise en compte. Il semble que les utilisateurs n'accepteront de payer l'eau d'irrigation, mais cela mÃ©riterait d'Ãªtre dÃ©veloppÃ©, qu'avec la mise au point de rÃ©seaux d'eau sous pression et l'utilisation des compteurs (en Afrique du Nord aprÃ¨s la premiÃ¨re guerre).

Â

L'Ã©nergie hydraulique devient un bien marchand (1880-1920)

Â

L'essor de la houille blanche

Ã€Â partir de 1880, la captation de la force des eaux devient stratÃ©gique pour la fraction la plus moderne du capitalisme de l'Ã©poque (Ã©lectromÃ©tallurgie, Ã©lectrochimie). L'amÃ©nagement par conduite forcÃ©e (houille blanche) n'est alors techniquement possible que sur les torrents et petites riviÃ¨res (essentiellement dans les Alpes). Or ces cours d'eau sont rÃ©gis par des structures juridiques et institutionnelles destinÃ©es Ã l'origine aux usages agricoles.

Le contrÃ´le de l'hydroÃ©lectricitÃ©, devenu un secteur stratÃ©gique, va entraÃ®ner un long conflit institutionnel ; il opposera le MinistÃ¨re de l'Agriculture (tuteur des cours d'eau non navigables) Ã celui des Travaux Publics qui y voit un potentiel considÃ©rable d'expertise. Ces antagonismes seront dÃ©terminants pour la structuration administrative et technique de la force hydraulique. La victoire des Travaux Publics permet la mise en place dÃ©finitive de l'hÃ©gÃ©monie d'un grand corps techniques, les Ponts et ChaussÃ©es qui vont dominer jusqu'Ã nos jours le discours et les processus dÃ©cisionnels se rapportant aux usages des eaux courantes.

L'essor de la houille blanche rÃ©active aussi le dÃ©bat sur le rÃ´le de l'Ã‰tat dans ce type d'amÃ©nagement ; elle soulÃ¨ve la question du partage entre intÃ©rÃªts publics et privÃ©s de cette ressource nouvelle jusqu'alors gratuite.

Il faut attendre la fin de la grande guerre pour que soit mise en place une lÃ©gislation adaptÃ©e s'inspirant du code minier. C'est la loi du 16 octobre 1919 qui crÃ©e un bien nouveau : l'Ã©nergie motrice. Elle concerne tous les cours d'eau quel que soit leur classement, qu'ils aient fait ou non l'objet d'un amÃ©nagement.

Cette loi aura deux consÃ©quences importantes :

d'une part elle opÃ¨re la dissociation juridique de l'eau et de l'Ã©nergie de l'eau et fait de cette Ã©nergie une richesse nationale ;d'autre part elle la nationalise en la plaÃ§ant sous la main mise de l'Ã‰tat, et qui plus est dans son domaine privÃ©. L'Ã©tat crÃ©e un bien nouveau : l'Ã©nergie de l'eau, qui lui appartient. Il peut Ã son grÃ© dÃ©cider d'en concÃ©der un de l'exploitation Ã des entreprises privÃ©es. Ceci constitue une rupture conceptuelle considÃ©rable : pour la premiÃ¨re fois, sur tout le territoire, un usage des eaux entre totalement dans le circuit marchand.

UtilitÃ© publique et utilitÃ© privÃ©e

Les dÃ©bats sur la lÃ©gislation des forces hydrauliques entraÃ®nÃ¨rent aussi une extension de l'application Ã la force hydraulique du principe de l'utilitÃ© publique.

L'idÃ©e nouvelle est que le producteur d'Ã©nergie Ã©lectrique ne poursuit pas uniquement son intÃ©rÃªt personnel mais qu'il accomplit aussi un devoir social. L'un des principes de la loi de 1807 est repris et fait l'objet d'une interprÃ©tation extensive : l'utilitÃ© publique d'un travail peut Ãªtre reconnue alors mÃªme que ce travail n'a qu'une fin privÃ©e, dÃ¨s lors que cette fin prÃ©sente un intÃ©rÃªt suffisant pour la collectivitÃ©.

Cette nouveautÃ© consacre l'alliance du privÃ© et du public, conception proche des idÃ©es nÃ©o-capitalistes de l'Ã©poque. Elle est certes favorable aux intÃ©rÃªts privÃ©s, mais elle permet aussi Ã l'Ã‰tat d'Ãªtre associÃ© en devenant actionnaire de ces sociÃ©tÃ©s d'Ã©lectricitÃ© fonctionnant sous la forme de l'Ã©conomie mixte.

En octroyant la concession, l'Ã‰tat apporte sa richesse : la force du cours d'eau, et les droits qui en rendent l'exploitation possible. En contre partie elle reÃ§oit des actions qui lui permettront de participer aux bÃ©nÃ©fices et d'avoir des

reprÃ©sentants au conseil d'administration.

Â

Une nouvelle territorialisation : le bassin hydraulique

Â

La mise en rÃ©seau et l'interconnexion par lignes Ã haute tension entraÃ®nent un vaste conflit entre les rÃ©gions productrices et consommatrices.

DÃ¨s 1900, certaines communes sur lesquelles se trouve une centrale refusent violemment l'exportation de leur force Ã©lectrique. Ces micro nationalismes Ã©conomiques locaux trouveront une expression au niveau national par la crÃ©ation de la Compagnie Nationale du RhÃ´ne. D'aprÃ¨s notre Ã©tude, il semble que sa genÃ¨se rÃ©sulte plus d'une volontÃ© rÃ©gionalis que de la mise en pratique du principe d'Ã©conomie d'Ã©chelle consistant en l'utilisation combinÃ©e du RhÃ´ne pour l'irrigation, le transport, la force. En effet, les intÃ©rÃªts rÃ©gionaux eurent un rÃ´le moteur dans la crÃ©ation de la CNR.

Au niveau national Ã partir de 1880, une partie de la droite revendique l'idÃ©e d'une autonomie provinciale basÃ©e sur le modÃ¨le anglais. Les projets de HÃ©risson ou de Pierre Legrand en seront l'illustration. Ils proposent un nouveau dÃ©coupage territorial oÃ¹ le pouvoir local serait partagÃ© entre les forces politiques et Ã©conomiques locales. Dans ce schÃ©ma, les chambres de commerce devaient exercer un rÃ´le essentiel. Celles du bassin du RhÃ´ne commenceront d'ailleurs Ã mettre en application ce projet. Les Ã©lus s'associeront Ã ce mouvement qui tendra rapidement Ã se substituer Ã l'administration centrale en proposant ses propres projets d'amÃ©nagement. Il sera amplifiÃ© par le projet de la Ville de Paris visant Ã obtenir l'exclusivitÃ© de l'Ã©nergie Ã©lectrique de GÃ©nissiat et s'inscrira alors dans la fronde plus gÃ©nÃ©rale notables contre la centralisation Parisienne.

Le dÃ©veloppement de l'hydroÃ©lectricitÃ© fait renaÃ®tre l'idÃ©e d'un nouveau dÃ©coupage territorial reprenant le concept du bassin hydraulique, mais il intÃ¨gre tous les usages de l'eau de faÃ§on Ã constituer une vÃ©ritable rÃ©gion Ã©conomique. Le RhÃ´ne, rÃ©seau "naturel" d'une dimension suffisante, semblait particuliÃ¨rement adaptÃ© Ã ce projet qui de plus Ã©tait appuy par un puissant mouvement rÃ©gional.

Conclusion

En 1920, des rÃ©fÃ©rents nouveaux et des enjeux dÃ©terminants pour le futur sont prÃ©sents : la force motrice des eaux est devenue un bien et connaÃ®tra un essor extraordinaire ; tous les usages hydrauliques sont segmentÃ©s en filiÃ¨res disposant de groupes de pression et d'un corps d'expertise qui dirigera le discours permettant d'en dÃ©finir l'image et les normes; la gestion intÃ©grÃ©e de tous les usages commence Ã s'organiser au niveau des bassins (CNR) ; dans les colonies, l'irrigation est prise en charge avec profit par de grandes sociÃ©tÃ©s de travaux publics liÃ©es Ã©troitement aux banques et aux compagnies coloniales; un seul corps technique, celui des Ponts et ChaussÃ©es, domine l'expertise technique des eaux courantes ; enfin, dans l'hydraulique agricole la valeur de l'eau n'est plus envisagÃ©e par rapport au

foncier, on assiste Ã une prise en compte de plus en plus forte de sa valeur intrinsÃ¨que.

En 1920 sont mises en place les bases essentielles qui vont permettre la marchandisation de tout le cycle terrestre des eaux courantes en France. Des groupes industriels commencent Ã organiser chaque nouveau marchÃ©. Il ne reste plus aux usagers qu'Ã intÃ©grer peu Ã peu ces nouvelles normes de consommation.Â